

^{voir Van Camp double}
Van Camp, Arthur Jean Victor
sous-lnt aux 7^e Rgt. de l. m^e 4536
+ Haecht 26-8-1914 (liste régimentaire)
x Haecht 28-8-1914 (liste régimentaire)
Van Haecht (liste comm. ale) n^o 4439. 4439.
(L. Malines)

E/9900

Jugement rendu le 28-10-19
transcrit le 28-10-19
Bruxelles
Sb. E.C. 12766-10-2-20 à Qm. dem. p.d. envoyée p. visa

Breche Q db: p.d. désinommé n'a pu être trouvée
4-3-20.

Sb. E/C 14984-11-3-20 à Anvers d.p.d.

Anvers à Sb. rech. faites pour découvrir à d.
rest. infructueuses. 19-3-20.

Sb. E/C 15830-26-3-20 à Hoogstaede d.p.d.

Hoogstaede à Sb. milit. inconnu aux
signes de décès. 6-8-20.

~~L. Malines, le 19-2-1914~~

x red à Bruxelles par les soins des parents fun =

dant l'occupation (liste Major Barriat)

Sect. Marins le 27-12-20 env. J. B. d'un ^{légionnaire}
objets trouvés sur lui : pipe et boussole.

Sect. Marins le 1-1-21 env. J. B. du 1^{er} Van
Camps.

E 9900^a du 25-1-21 au J. B. Question

E 9900^b du 25-1-21 au J. B. id. fiche
ou nom d'un ^{légionnaire}

J. B. le 8-2-21 : quest. en ret. - 1 attestation du
chef. Barriat disant ne pouvoir donner renseignements.

Gen. J. B. le 12-2-21 : fiche en ret. 4/comp. 1 seul officier
fut vu à Thaccht et identifié : J. B. Van Camps

E. C. 6614/4-4-21 à Thaccht, dem. e. a. d.

E 9900^c du 16-4-21 au J. B. dem. noms des
offic^{rs} + ou ~ à Thaccht.

Gen. J. B. n^o 8470 du 27-4-21 : 1^{er} Van Camps, Arth.
Jean J. B. - 2^e Bourgeois, Tr. ch. (E) resp. au 9900^d

Major Barriat, Ex. C. E. de la 4th J. B. : env.
liste laquelle donne renseignements concernant nom E. C. 6614-21
(R)

2
Van Camp Arthur, Jean, Joseph, Victor
8/21 7:2

N^e 15361

Gm. 7^e de l. n^e 13118 du 17-6-21 rend liste
complet de laquelle unanimes = corps transféré
à Bruxelles par les soins des parents (R)

E: 99002 23. 9. 21. au G. m. 4^e l. transm.
pièces, dem^t une réponse à la note E. 99002

E.C. 15756 du 29. 9. 21 à Haccht rappelle note
n^e E.C. 6614 du 4. 4. 21.

Haccht le R. 10. 11. et dem. s'il s'agit du n^e Van Camp Artb.
Officier - un soldat de ce nom étant m.c. (E.C.)

E/C. 17814/26. 10. 21 à Haccht, dem. exact.

Groupe Adm^{on}, Service Intendance, 8-10-21, Le C^{or} C^{or} Bourgeois
est détaché au No C.H. de Bruxelles. (Gm. 2^e de l. 15361)

R.S. 3476, 29. 6. 22, au Gm. 7^e de l., dem. liste
nominative des off. + lors de la bataille de Haccht.

Gm. 7^e de l., 1. 7. 21, transm. nom du 1^{er} l^{ieut} tombé à Haccht, E.

R.S. 4014/14. 7. 21 au S. Malines, l'off. tué lors
de la bataille de Haccht est le 1^{er} l^{ieut} Van Camp.

EQ¹³/4506 du 1.3.23 à Haecht, demand
Braum: décl^{re} à compléter le cas
ou l'adn. d'identité dussin.

Lé Malin ^{n°} 1802-16-4-23- donne le billet
de l'ex x ^{pour} identification au cim d' Haecht -
Sous le n° 61 de la tombe, a trouvé un ^{pl} luit
du f.l. - D'après le ^{pl} M f.l. c'est le ^{pl} luit
Van Camp du f.l. qui est tombé à Haecht -
D'après enq. mil. & de ex x au début de 1915 -
suppose qu'il y a eu erreur et que les all. surant
enterré un autre corps - enq. ouverte à ce sujet (6)

N° Van Camp Avenue de la Constitution, 17
Bruxelles - 25-4-23- dem. à ^{lui} s'adresser toute
correspondance afin d'éviter des émodions à la ^{part}
(5)

Lé Malin ^{n°} 1800-30-4-23- A la suite d'un
entretien avec la famille Van Camp; il y a lieu de
supposer qu'il y a eu erreur - Peut très
possible que le ^{pl} luit Van Camp soit x
dans la tombe 61 du cim mil d' Haecht - ^{suppose}
Afin d'avoir une certitude, propose l'ex x
à Haecht en présence de la fam. Van Camp
Si l'erreur est reconnue, la fam. l'indiquera
ramener le corps se trouvant à St Olyu-ten-Voerde
à ses frais (6)

Van Camp

Arthur, Jean, Joseph, Victor.
4^e l. Aff. 15367.

Présent.
AD

E 5884/9900/2-5-23 du S^r de Malines. ci-joint
lettre en copie de M^r J. Van Camp et dem.
lui adresser directement l^{re} correspondance
relative au lieu d'p du m^{re}

R 5834/9900, 15-8-23, au S^r Malines, est autorisé
à convoquer la famille p^r l'exp^r. P^rvenir de lui envoyer
un questⁿ d'identification. S'il y a erreur, la famille
devra ramener à leurs frais le corps reposant au c^{em}
de St-Jon en Noode et devra payer les frais de trans-
port du corps de leur f^{le}. Il y a possibilité que le
corps en f^{le} erreur est celui de l'adj. Rabau.

E Q B/9024 du 16-6-23 à Maecht, rappelle
note n^o 4506 du 17-3-23.

S^r Malines n^o 2384 le 2-7-23. L'exp^r de la t^{te} et du
cimetⁿ m^{re} d'Maecht a eu lieu en presⁿ de la famille
Van Camp représentée par les 2 frères, le f^{hic} inconnu
a été formellement reconnu par les 2 frères, le signalem^t
correspond en tous points, de plus les frères avaient
apporté le ratelier du f^{hic} Van Camp, ce ratelier
s'adaptait parfaitement à la denture de l'officier
se trouvant à Maecht. Il n'y a donc pas de doute
possible la famille a d'ailleurs reconnu par lettre
son erreur (lettre jointe). La remise du corps ainsi

que le transf^t du corps enlevé par err^r se fera
aux frais de la famille Van Camp (p.
Avenue de la Constitution 17. Eenshoren Bruxelles)

E.P. 10086 du 7.7.23 à Haecht, domicilié, Ewings
dici^{er} à compléter le cas ou l'adjudicataire de
dici^{er}

S^r Malines n^o 5 2439- 13- 7-23- Le corps
du f.f. Van Camp f.l. a été ex^é à Haecht
et transporté au cimetière de St. Jans-ten-
Noorde pour être restitué à la fam^l. Elle-
avait enlevé pendant l'occupation le corps
d'un autre vil. avec son cadavre sous des yeux
au cimetière de Haecht - Le cerc. contenant ce
mil. a été ex^é au cimetière de St. Jans-ten-
Noorde et ramené au cimetière de Haecht - donné examen
du corps - le corps a été placé dans un cerc.
en bois blanc n^o 47 et n^o 2803 à l'emplacement indiqué au f.f. - Il y
aurait lieu de rechercher à quel mil. appartenait
le n^o m^l 56946-6)

S^r de Malines, n^o 1664 du 21-4-23, env:
S^r de Malines n^o 1664 du 21-4-23, env:
E 9360/9900/31-8-23/Ch. Cognat f.l. Haecht
E 9360/9900/31-8-23/Ch. M. id. - fiche

Qm 4^e de l 2/9/23 fiche en retour, n'est plus en
possession du fm au 1^{er} St Van Camp et 7.7.11.
Le dossier a été envoyé au main (E)

4

Van Camp, Arthur, Jean, ³/₄ Victor
8/24 4^e L Mⁿ 15367

7^e de 10/9/23 question "en retour complet".
Le corps de milit a été transféré à Bruxelles
par les soins des parents durant l'occupation

E 10044/9905/24-9-23/du Mⁿ Malinot dem. p^r
parvenir M. P. T. relatif à l'échec et au transf.
du milit

R. S. n^o 5120 du 28-9-23 au Mⁿ de meurtre sous
l'effet ennemi du corps de milit.; dem. de modifier la R. S. 2803.
env. S. T. d'exq n^o 1641 relatif à l'inconnu (voir cette fiche)

S. Malinot h. 3 34/2- 19-10-23- env. P. V. 1663 en double (R)

B. S. 115 g. l. 28.12.23. Mⁿ Van Camp 17 avenue de la constitution
Ganshoren (Bruxelles), env. succ. par Bourgen

B. S. 116 g. l. 28.12.23. Ganshoren (Bruxelles), env. succ. pr remettre

Ganshoren - 2-1-24- inventaire en retour (B. S.)

10/5545 R. J. 1071^e du 25-1-24 au Mⁿ de trans.
L'énonciation p^r décl. à judiciaire est t.

S. Malinot 14/9. 2-3-25- n'a pas droit à la stit. (B. S.)
(voir n^o 52301 du 3-7-23)

R. S. 2947/10-6-25 au Mⁿ de m. à compléter P. V. E.

